

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Band: 36 (1976)

Rubrik: Organisations internationales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organisations internationales

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME (OMT)

Après avoir tenu son assemblée générale constitutive en 1975, l'OMT a quitté Genève pour, dès le début de janvier 1976, exercer son activité à Madrid, sous la direction de M. *Robert C. Lonati*, secrétaire général. Les organes de l'OMT se sont en premier lieu occupés de problèmes internes d'organisation, mais aussi d'assurer la continuité des travaux techniques de l'ancienne UIOOT. Le 12 janvier, *l'adhésion de la Suisse* a été notifiée par le gouvernement fédéral et, au cours de l'année, d'autres Etats se sont également affiliés à l'organisation. La Suisse s'est assuré un siège dans le Comité du budget et des finances de l'OMT. Elle est, comme dans l'ancienne UIOOT, automatiquement membre de la *Commission régionale de tourisme pour l'Europe (CRTE)*, qui s'est déjà réunie deux fois, à fin mai à Madrid et à mi-octobre à Vienne. La délégation suisse était dirigée par notre directeur.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Au cours de sa séance des 3 et 4 février, à Paris, le Comité de tourisme de l'OCDE a surtout préparé son rapport annuel sur l'évolution du tourisme dans les Etats membres. Cette analyse détaillée intitulée « Politique du tourisme et tou-

risme international » est, avec raison, considérée comme la source d'information la plus sûre relative au trafic touristique international; elle a été approuvée à fin juillet, lors de la deuxième séance du comité. L'ordre du jour comprenait également la question des perspectives de l'évolution touristique et l'établissement du programme de travail pour 1976/77.

COMMISSION EUROPÉENNE DE TOURISME (CET)

La CET a tenu une première séance au début de mai, à Francfort, et une deuxième séance, à mi-octobre, à Vienne. Les deux manifestations se sont déroulées sous le signe du bicentenaire des USA, ce qui supposait une intensification aux *Etats-Unis* de la propagande touristique commune des 23 offices nationaux du tourisme affiliés, spécialement dans le domaine des émissions de radio commerciales. Le budget 1976 de la CET ayant été porté à 570 000 dollars, il a été possible de prendre l'Amérique de l'Ouest en considération. Grâce à l'ouverture de son agence de Tokyo, l'ONST a adhéré, également au *Japon*, à la propagande commune des organisations touristiques officielles de notre continent. – Le nouveau budget a été porté à 644 000 dollars, dont la plus grande partie sera utilisée pour la publicité en Amérique du Nord.

COMMUNAUTÉ DE PROPAGANDE DES PAYS ALPINS

La Communauté de propagande touristique des sept pays alpins (Autriche, France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Monaco, Suisse, Yougoslavie) s'emploie surtout à faire aux USA et au Canada une publicité commune en faveur de la région des Alpes. Elle a poursuivi son activité d'information et de propagande dans le cadre de ce qui a été fait au cours de l'année précédente, en mettant davantage l'accent sur le tourisme hivernal.

